

N° 2022-203

OBJET :

*Déchets – Passation de
conventions avec les
éco-organismes et repreneurs*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 décembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mi-reille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :25
pour :25
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET,
- par Jean-François MUFFAT à Fabien TROMBERT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 14 septembre 2021 par laquelle il lui avait confié le soin de signer directement toutes les nouvelles conventions ou avenants à venir avec les éco-organismes dans le cadre de la compétence Déchets. Il précise que des contrats sont également passés régulièrement avec des repreneurs et propose donc, afin de ne pas systématiquement solliciter le conseil pour le renouvellement de ces contrats, de lui confier également le soin de les signer directement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Président à signer de nouvelles conventions ou des avenants aux conventions en cours avec tous les éco-organismes et repreneurs intervenant dans le cadre de la compétence déchets.
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

